



RETRO Répulsif ULTRASONS SOURIS – Insectes rampants - Araignées

RETRO Répulsif ULTRASONS SOURIS est un appareil à ultrasons qui chasse et repousse les nuisibles, en particulier les souris, mais aussi les insectes rampants et les araignées.

Les ultrasons perturbent l'ouïe des rongeurs et des insectes, ils quittent la zone ciblée.

Compter 2 semaines pour un résultat optimum.

Action permanente. Ne crée pas d'accoutumance.

MODE D'ACTION :

L'appareil fonctionne grâce aux ultrasons. Les ultrasons sont des sons dont la fréquence est supérieure à 20 KHz : ils sont donc inaudibles pour l'homme, pour les chiens, les chats, les animaux de la ferme, les oiseaux, les poissons...

Les ultrasons ne traversent pas les murs mais ricochent. Ils sont absorbés par les matériaux mous (rideaux, tapis, ...).

L'efficacité des ultrasons a été démontrée et testée par des laboratoires indépendants.

Les ultrasons vont avoir un effet perturbant sur l'ouïe des rongeurs et des insectes. Ceux-ci sont incapables d'identifier l'origine de cet effet, leur environnement devient hostile car ils ne peuvent plus entendre un danger. Se sentant en insécurité, ils partent de la zone traitée.



(réf. **RUS 1**)

Blister 1 émetteur

(45 m²)

0.7 Watts

(réf. **RUS 2**)

Blister 3 émetteurs

(3 x 45 m²)

3x 0.7 Watts

Carton de 6

MODE D'EMPLOI :

Brancher l'appareil sur une prise de courant de 220 V et le laisser émettre 24h/24.

L'appareil à ultrasons s'utilise à l'intérieur des maisons et des appartements, dans les garages, les caves, les celliers, les dépendances ou les remises.

L'appareil dispose d'un témoin lumineux de fonctionnement, il couvre et protège une surface de **45 m² maximum**.

Si cela est nécessaire (en fonction de la taille de la pièce ou de la présence plus ou moins abondante des nuisibles), il est possible d'installer d'autres appareils à ultrasons en périphérie de la zone protégée.

Le témoin lumineux rouge atteste du bon fonctionnement de l'appareil.

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Appareil à usage intérieur. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas couvrir l'appareil, ni le placer derrière un meuble ou un rideau. Ne pas élever des rongeurs domestiques (hamsters, gerbilles...) dans les locaux protégés par des appareils à ultrasons.

DEEE = 0,01 €